

MELGVEN

- Enquête de l'an 12
- Etat des biens 1814

+ Melgven 10 février 1804, 20 pluviôse an XII.

Nelgren

Cher Monsieur

Je vous prie de vouloir bien m'excuser d'avoir sans retardé
à répondre à la lettre circulaire par laquelle mgr M^{or}domine
de lui donner connaissance des revenus que peut avoir
l'église de Melvin. M'étant que depuis peu dans la paroisse
je n'ai pas eu le temps de bien connaître les affaires je
ne trouve personne qui m'en instruisse. on m'a enfin fourni
une liste de titres renouvelles du terroir de St de la chapelle
cette liste par la date des titres qu'elle prouve à la marge,
donne connaissance d'un certain nombre de constitutions qui
montent à la somme de 375 ^{et} hypothèques à cinq pour cent,
et remboursable à la volonté des contractants. Cette liste donne
aussi des notes de hypothèque portant en totalité 750
mais je n'en connais point l'obligation. Elle m'en a
pages ni des services depuis M^{or} de la chapelle qui m'a laissé aucune
note de la manière qu'il les a distribués au moins je n'en
conviens point il y a de plus une petite rente foncière portant
à la somme de 104 ^{et} 40 centimes. D'autre part, 87 ^{et} provenant
de la ferme d'une maison qui est à la chapelle de Sainte, 21
d'une autre appartenant à St Antoine ce qui fait 29 ^{et} 40 c.
mais il n'entre tous les ans que le loyer des maisons. C'est adieu
C'est d'indifférence. Sous le titre tant constitutions que fondations
Rente foncières

adessus manthiennes n'ont pas depuis le départ de
Mr de la Chapelle. ainsi l'adessus il y a un bon
extrait au: cinq années ~~de~~ d'arrêter qui peut pourvoir
faire? Du bien à notre Lyce qui menace ruine. Voilà
tout ce que je puis vous dire. de positif. Les qui sont
chargés de faire entrer les fondations d'un demarche.
==

J'ai craint de vous ~~en~~ de vous occasionner un travail
inutile. Sans cela je vous en eusse fait passer quelquesunes
de l'ordre des anciennes fondations. Mais n'ayant eu l'ordre
je l'ai cru insuffisant. un petit extrait de votre rapport
suffira pour que je m'en occupe.

Mr le meur ayant été l'asservant d'office de Melun depuis la
mort de Mr Diau, j'ai cru que le tiers des offrandes lui étoit
du; mais quelques membres des marguilliers s'y étoient opposés
et étant qu'on lui donnoit tout en récompense que j'étois
faible pour rendre tout le monde content.
rien Mot de réponse. Si vous plaît.

Je daigne agréer les sentiments respectueux avec lesquels
j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur
C. G. G. G. G.

Melun 4 juillet 1814.

Donnant ma dernière de me
Vendre a vos poudres vendes mes
honnayes d'apport de la Danjoutema

ma
nelle

Melgvin 10 fevrier 1804, 20 pluviôse an XII.

Robert
Vicaire

Messieurs

La Réponse aux questions que vous m'avez fait
l'honneur de me faire, est celle qui suit:

1^o le patron de cette Eglise Succursale est Saint
Pierre. 2^o cette Succursale contient 2050 âmes, et 1351
communians selon le relevé exacte fait en 1801 par
Louis-Marie Nicolas vicaire.

3^o il faut absolument pour la desserte 2 prêtres
et plus forts que Louis-Marie Nicolas.

4^o dans cette Succursale point de vicaire désigné.

5^o celui ou ceux que les Supérieurs voudront.

6^o Louis Marie Nicolas né au port Lannay
paroisse de châteaulin le 31 Mars 1758, promu au
sacerdoce en 1782. François Brondia prêtre
secondaire né à Cléven poher le 17 7bre 1761, promu
au sacerdoce à Noël 1787.

7^o je crois le curé du Canton chez lui.

8^o Cet article est à part.

9^o il n'y a point en ce moment de chapelles domestiques
dans cette Succursale; autre que celle du seigneur appartenant
à m^r de St Biquet, les autres sont en ruine.

pour ce qui est des prédicateurs, aucun n'est
designé pour Melgueen, on tâchera d'y suppléer jusqu'à
disposition nouvelle.

pour ce qui est des églises à réunir pour une même
station; si on entend le mot de lanton dans le sens
du Gouvernement. Le lanton fournirait deux stations:
Bannalec et de treoux une, melgueen et Struvel
l'autre. si on entend par lanton voisinage, melgueen
tréguac et daurice en feroit une Bouac et Comared.

je me leve après avoir été allité 3 jours et
2 nuits, je suis encore faible. ma santé est dérangée
depuis plus d'un an, l'estomac chez moi est perdu.
passé six heures je ne puis plus dire la messe. il me
prend un tremblement dans tout le corps, les jambes
se mêlent et me refusent le service. il m'est arrivé
depuis le premier de l'aa 4 à 5 fois ou de ne pouvoir
commencer ou de ne pouvoir finir la messe.
pour cette raison j'ose prier M^{gr} l'évêque et
vous messieurs, de me permettre de me retirer dans
ma famille ou ailleurs et de céder ma place à un
autre. quelque part que j'aille je tâcherai de me
rendre utile autant que ma santé me le permettra.
il m'en coûte de vous dire ceci, et il m'en coûte
d'autant plus que nous allons entrer dans un temps
d'ouvrage. non recusio laborem, je vous prie d'en être
persuadé, mais il faut de la santé. si vous trouviez

Grande difficulté à m'accorder ma demande, j'ai
vous prierois d'engager au moins m. Boudin à se charger
des grds. masses et de celles qui se diraient tard.

je vais faire avertir m. de Cras du Canton
de ne pas attendre mes réponses, mais que je vous les fais
passer par cet exprs.

je vous prie de me donner un mot de réponse.
je salue avec respect m. Boissière, et suis dans
les sentiments des plus soumis et les plus respectueux

Messieurs

Votre très humble et très
obéissant serviteur

Nicolas Desjardins
mélange

40. Nous soussigné Maire de la Commune de
Melgouen sous préfecture de Quimperle Certifions
avoir dans notre commune deux chapelles dans un
état de décadence et de ruine convenable, celle de
la trinité, et celle de notre dame de bonne nouvelle
à une lieue de la mère Eglise. Sans les moyens que
nous procure celle-ci l'on ne pourroit pas fournir
au quart des dépenses; nous prions donc tous ceux
qu'il appartient de prier de nous conserver au moins
celle de bonne nouvelle et les deux s'il est possible.
Melgouen 20 pluviôse an XII, 10 février 1804.

Legouan
Maire